

Procédure de candidature ADAGE

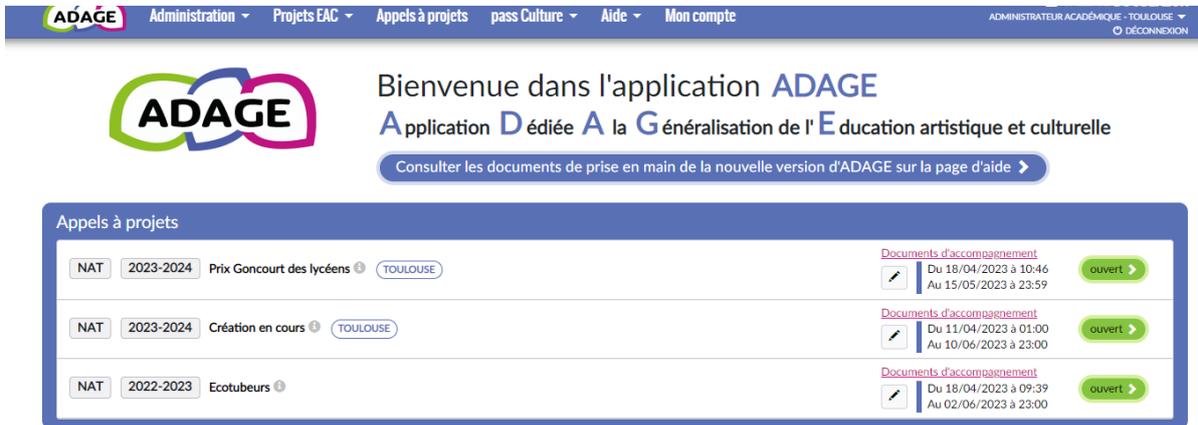
1. ACCÉDER À

Pour accéder à l'application ADAGE, vous devez vous connecter au portail [ARENA](#), choisir l'onglet « *scolarité du 1er degré* » puis choisir « *application dédiée aux parcours éducatifs* ».

- ⇒ En tant que personnel de l'académie de Toulouse, vous avez accès à ADAGE, sans démarche à effectuer auprès du directeur, avec le profil **LECTEUR ACADÉMIQUE**.
- ⇒ En tant que personnel de l'académie de Toulouse, vous pouvez demander un accès en tant que RÉDACTEUR DE PROJET au directeur par l'onglet « **Mon compte** » dans ADAGE.

2. CANDIDATER À DES CAMPAGNES, DES DISPOSITIFS

Depuis la page d'accueil d'ADAGE, vous avez un aperçu de toutes les campagnes actives pour lesquelles vous pouvez proposer votre candidature et/ou votre projet. Pour cela, vous devez activer le bouton **ouvert** de la campagne souhaitée.



The screenshot shows the ADAGE application interface. At the top, there is a navigation bar with the ADAGE logo and menu items: Administration, Projets EAC, Appels à projets, pass Culture, Aide, and Mon compte. On the right, it says 'ADMINISTRATEUR ACADÉMIQUE - TOULOUSE' and 'DECONNEXION'. Below the navigation bar, there is a large ADAGE logo and the text 'Bienvenue dans l'application ADAGE' followed by 'Application Dédinée A la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle'. A button below this text says 'Consulter les documents de prise en main de la nouvelle version d'ADAGE sur la page d'aide'. The main content area is titled 'Appels à projets' and contains a table of active campaigns:

NAT	Année	Titre	Statut	Documents d'accompagnement	Statut
NAT	2023-2024	Prix Goncourt des lycéens	TOULOUSE	Du 18/04/2023 à 10:46 Au 15/05/2023 à 23:59	ouvert
NAT	2023-2024	Création en cours	TOULOUSE	Du 11/04/2023 à 01:00 Au 10/06/2023 à 23:00	ouvert
NAT	2022-2023	Ecotubeurs		Du 18/04/2023 à 09:39 Au 02/06/2023 à 23:00	ouvert



Il est impératif de prendre connaissance des spécificités et conditions d'éligibilité de chaque campagne et de chaque dispositif en consultant les documents d'accompagnement soit directement dans ADAGE soit sur le site de la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, onglet [ADAGE](#).

3. RENSEIGNER UN FORMULAIRE

Après avoir activé le bouton **ouvert** de la campagne souhaitée, et afin de proposer votre candidature et/ou votre projet, vous devez compléter un formulaire en ligne détaillé à la page 6.

4. ENREGISTRER SA CANDIDATURE, SON PROJET

Les candidatures et/ou projets peuvent être modifiés jusqu'à la date de la clôture de la période de saisie. Pensez à enregistrer chacune de vos modifications.

5. DÉPOSER UN AVIS : IEN



Les candidatures et/ou votre projet doivent être validés **IMPÉRATIVEMENT**. L'IEN a 7 jours après la clôture de la campagne pour émettre un avis sur chaque candidature et/ou projet de l'école. Seules les candidatures et/ou projets ayant reçu un avis favorable ou très favorable seront examinés en commission.

6. EXAMEN DES CANDIDATURES ET RÉSULTATS



La commission d'expertise des candidatures et/ou des projets prend ses décisions en tenant compte de l'enveloppe globale attribuée, des jauges possibles, des priorités territoriales. Chaque avis est motivé par la commission. Les résultats sont publiés dans ADAGE dès la fin de l'harmonisation des différentes commissions.

7. CRITÈRES DE VALIDATION

1. Les dispositifs, auxquels vous proposez votre candidature et/ou votre projet doivent s'inscrire dans le **PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE** de l'école tel que défini dans le volet culturel du projet d'école renseigné dans ADAGE.
2. Le RECENSEMENT de l'année en cours est un élément indispensable. Il est consulté lors des commissions et peut être un motif de refus de candidature et/ou de projet lorsqu'il est manifestement lacunaire.

LE FORMULAIRE

La saisie d'un formulaire en ligne est nécessaire pour déclarer sa candidature à un dispositif (appel à candidatures).

Le formulaire comprend 6 à 7 parties : données générales (**obligatoire**), le projet (**obligatoire**), les participants (**obligatoire**), le contenu du projet (**obligatoire**), les actions pass Culture (**facultatif**), l'atelier (**facultatif**), le budget prévisionnel (**facultatif**) et l'avis de l'IEN (**obligatoire**).

Les données générales (champs obligatoire) sont les mêmes pour toutes les candidatures déposées par l'école.

Le projet (obligatoire) : le titre du dispositif est renseigné par défaut. Il s'agit d'une campagne pour laquelle vous pouvez candidater à **une ou plusieurs déclinaisons** (il s'agit des projets proposés dans le menu déroulant). Dans le cas où vous candidater, le titre du projet demandé est le même que celui de la déclinaison.

Les participants (obligatoire) : lors de la phase de saisie de l'appel à candidatures, vous devez renseigner des effectifs prévisionnels, sans les noms des élèves. **Veillez à prendre connaissance, dans les documents d'accompagnement, des jauges et niveau de classe possibles par projet.**

Le contenu du projet (obligatoire) : en cas de candidature, veuillez saisir les informations données dans les documents d'accompagnement et l'ancrage de votre projet au sein de l'école.

Le budget prévisionnel (facultatif) : il est possible de préciser l'ensemble des subventions du projet demandées ainsi que la « participation de l'école ».

L'avis de l'IEN: il est OBLIGATOIRE pour l'examen de la candidature. Il peut être porté jusqu'à 7 jours après la date de clôture de la campagne.